



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
Bureau de la Communication Interministérielle

Épinal, le 22 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée du niveau jaune de la période de vigilance relative aux vagues de froid dans les Vosges : Retour au niveau de veille saisonnière

En période de grand froid, des mesures sont mises en œuvre de manière adaptée par les autorités et les différents acteurs concernés en fonction de l'impact prévisible ou avéré de la vague de froid.

Dans le département des Vosges, le niveau jaune de la période de vigilance a été déclenchée le dimanche 7 janvier 2024.

Compte tenu des températures plus clémentes de ces prochains jours, cette période de vigilance est levée et le dispositif de surveillance repasse en **veille saisonnière**.

Malgré ce radoucissement, les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion restent vigilants et mobilisés pour la prise en charge des personnes vulnérables à travers les dispositifs mis en œuvre et renforcés depuis le 1er novembre 2023 dans le cadre du niveau de veille saisonnière. Si les températures venaient à baisser à nouveau, les mesures du dispositif seraient immédiatement réadaptées.

**CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE**
Tél : 03 29 69 88 88
pref-bci@vosges.gouv.fr

